

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 septembre 2023

En mairie - 19 h 30 / 22 h 10

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Christine KIECKEN.

Nombre de membres du Conseil Municipal	15
En exercice	15
Nombre de membres présents	10
Nombre de votants par procuration	1

PRÉSENTS (10) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, LYOEN Jean-Noël, MISSIAEN Stéphane, PETYT Guillaume, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (1) : BOULOGNE Sabrina– a donné procuration à Pierre MARLE.

ABSENT(S) (4) : AGEZ Marie-Noëlle, LANNOY Faustine, MASSEY-BOERHAVE Yvette, POUBLANC Jean-Michel.

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du 14 août 2023 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. M. le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Délibérations

1/ SIECF TE Flandre

- **2023-09-01 Groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique du SIECF TE Flandre**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est déjà membre du groupement de commandes du SIECF TE Flandre et précise que le marché se termine le 31 décembre 2024.

Le SIECF TE Flandre (Coordonnateur du groupement) propose aux collectivités du territoire, un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel, de gaz propane et de fioul (et également en option laissé au choix de chaque collectivité : électricité verte et biogaz) pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 à la convention de groupement de commandes.

- Rapport annuel 2022

Le rapport annuel 2022 du SIECF a été transmis aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil municipal n'émettent pas de remarques.

Laurent VANPOUILLE indique que les travaux d'effacement des réseaux de la rue de la Poste, de la rue de l'Ancienne Gare et de l'allée des fleurs devraient commencer au début de l'année 2024.

2/ 2023-09-02 Adhésions au SIDEN SIAN

Le conseil municipal décide d'accepter l'adhésion au Siden-Sian des communes de TORTEQUESNE (Pas-de-Calais), ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE (Pas-de-Calais), AVELIN (Nord) et IWUY (Nord) avec transfert de la compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie.

3/ 2023-09-03 CCHF : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour objectif principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre les Communes et l'E.P.C.I.

Le rapport rendu par la Commission retrace le montant des charges transférées par la commune à l'EPCI et permet d'éclairer la décision du Conseil communautaire lors de la fixation ou de la révision du montant de l'attribution de compensation.

Réunie le 8 juin 2023, la C.L.E.C.T. avait pour ordre du jour :

- L'élection du Président et du Vice-président,
- La correction des attributions de compensation afin d'en déduire les charges d'emprunt voirie aujourd'hui caduques pour 8 communes de la CCHF, tel que prévu par le Pacte Fiscal, Financier et de Solidarité approuvé par délibération lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 février 2023,
- La formalisation des modalités d'occupation des bâtiments communaux et la répartition des charges financières pour ce qui concerne des bâtiments occupés par l'Ecole Intercommunale de Musique et l'Office de Tourisme Intercommunal. Il a été ici acté le fait que les compétences EIM et OTI ont été transférées à la CCHF avec une charge financière à zéro, et donc que ce transfert n'avait pas de conséquences sur le montant des Attributions de Compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune de Bolleezeele décide d'approuver le contenu et les conclusions du rapport de la C.L.E.C.T. en date du 8 juin 2023.

4/ 2023-09-04 Contrat d'objectifs de la Médiathèque Départementale

Monsieur le Maire rappelle le fonctionnement de la médiathèque qui est gérée par des bénévoles du CASC. La commune a signé en 2002 une convention de partenariat proposée par le Conseil Départemental pour le fonctionnement de la médiathèque et la mise à disposition d'ouvrages et de documents par la Médiathèque Départementale.

Monsieur le Maire et des représentants du CASC ont rencontré les services de la Médiathèque Départementale qui propose la signature d'un nouveau contrat d'objectifs pour définir les règles de partenariat entre le Conseil Départemental du Nord et la commune pour le développement du service de la lecture publique.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention comprenant des objectifs à atteindre au terme de trois ans, comme :

- L'augmentation des créneaux d'ouverture de la médiathèque
- L'élargissement du rayonnement de la médiathèque
- La formation des bénévoles
- Un budget annuel d'acquisition d'un minimum de 2 € par habitant pour l'acquisition de documents
- Un budget annuel d'animation d'un minimum de 1 € par habitant pour la programmation culturelle

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire, émet un accord à la signature de cette convention entre la commune et le Conseil Départemental.

5/ 2023-09-05 Programme d'ingénierie « Villages d'Avenir » de l'Etat

Monsieur le Maire présente une nouvelle proposition de l'Etat pour aider les petites communes à concevoir et réaliser des projets de développement local : l'habitat, la mobilité, les services au public, la transition écologique, la gestion de l'eau, l'attractivité économique, le patrimoine, le numérique...

Le programme consiste en un accompagnement en ingénierie afin d'identifier les projets prioritaires que les territoires souhaitent voir accompagner.

M. le Maire propose de positionner la commune pour le projet de construction de l'école.

6/ 2023-09-06 Contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la première partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en octobre 2023 comme convenu dans la convention. Madame la directrice de l'école Saint Cœur de Marie a transmis l'effectif pour cette année 2023/2024, soit 27 enfants domiciliés à Bollezeele. Suite à la délibération n° 2023-01-06, le versement d'octobre 2023 est diminué de 529.92 € (50% du trop-perçu 2021/2022).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 6 335.98 €, première partie de la participation communale au contrat d'association.

7/ 2023-09-07 Organisation du banquet des aînés

Monsieur le Maire rappelle l'organisation 2022 du banquet des aînés après deux années sans manifestations. Le banquet des aînés, pour les personnes de 65 ans et plus, avait eu lieu au restaurant Le Lion d'Or, Grand'place à BOLLEZEELE. Le coût par personne était de 38 euros TTC (repas et boissons, service, animation). Pour les personnes ne participant pas au banquet, le conseil municipal avait attribué un colis retiré à l'Espace Jules Dehaene.

Le conseil municipal décide de reconduire l'organisation 2022 du banquet et des colis pour cette année et les années futures. Le coût 2023 est fixé à 39 € par personne.

Pour la maison de retraite, le conseil municipal renouvelle la prise en charge financière d'une animation pour les résidents de l'EHPAD Saint Louis à la période des fêtes de fin d'année.

8/ Tarifs 2024

M le Maire présente un tableau reprenant l'ensemble des tarifs communaux.

Le conseil municipal décide de modifier les tarifs suivants :

- **2023-09-08** Electricité du marché : 40 € par trimestre au 1^{er} janvier 2024
- **2023-09-09** Camion d'outillage : droit de place 70 € à chaque passage au 1^{er} janvier 2024
- **2023-09-10** Droit de place des commerces ambulants (friterie, pizzeria...) : 70 € par an et Electricité des ambulants (friterie, pizzeria...) : 20 € par mois

2023-09-11 Les tarifs de cantine restent inchangés pour l'année 2024.

9/ Travaux et achats divers

Le conseil municipal décide :

- Le remplacement du serveur informatique de la mairie – devis PRODILOG retenu pour de la location
- La réalisation d'une étude zone humide sur les parcelles envisagées pour la création de l'école – devis URBY COM retenu.
- Le remplacement de la roue de volée de la cloche n°3 – devis Paschal retenu.

- La mise en place de la vidéoprotection sur la commune – devis REPI retenu.
Monsieur le Maire indique que suite à de nombreuses pannes, la tondeuse autoportée doit être remplacée. L'achat d'un robot tondeuse pour le terrain de football est évoqué.

10/ 2023-09-12 Rémunération des animateurs de l'accueil de loisirs des petites vacances

Le Conseil Municipal modifie les conditions de rémunération des animateurs de l'ACM de Toussaint de la façon suivante :

- | | |
|---|--------------|
| a. <u>Animateur titulaire BAFA</u> : grade d'adjoint d'animation
Échelle C1, échelon 2 – IB 368 / IM 362 | 30.00 heures |
| b. <u>Animateur stagiaire BAFA</u> : grade d'adjoint d'animation
Échelle C1, échelon 1 – IB 367 / IM 361 | 27.00 heures |
| c. <u>Animateur non diplômé BAFA</u> : grade d'adjoint d'animation
Échelle C1, échelon 1 – IB 367 / IM 361 | 25.00 heures |

11/ Questions et informations diverses

- Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP) le samedi 14 octobre 2023 – Les locaux motiv' prévoient des animations pour cette journée.
Le conseil municipal organisera une rencontre avec les commerçants, artisans... le jeudi 12 octobre 2023 en soirée à l'Espace Jules Dehaene.
- La manifestation des nouveaux arrivants – fleurissement - médailles du travail aura lieu le samedi 4 novembre 2023 à 10 h 30 à l'Espace Jules Dehaene.
- Le conseil municipal décide de reconduire l'organisation d'un spectacle de fin d'année pour les enfants des écoles.

Le conseil municipal décide de travailler à l'amélioration de l'aire de jeux pour les enfants. Une proposition est faite d'installation d'un pump track à proximité du city stade.

Guillaume PETYT indique qu'un club de pétanque devrait être créé sur la commune.

Christine KIECKEN interroge sur les travaux dans la salle des mariages de la mairie. Ces travaux ne pourront intervenir qu'après la réalisation des travaux sur l'épi de faitage de la mairie.

La secrétaire de séance
Christine KIECKEN



Le Maire
Pierre MARLE

